



**LE COMITÉ DE GESTION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES
DU 18^{ème} ARRONDISSEMENT**

Consultation à distance du 31 janvier conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial

Objet : Autorisation du Comité de gestion pour la signature d'un contrat de commande avec Madame Charlotte SINEY-LANGE

Exposé des motifs

Il est soumis ce jour au vote la possibilité pour M. le Président du Comité de Gestion de signer un contrat de commande et de cession de droit avec Madame Charlotte SINEY-LANGE, Historienne.

Les Archives de la Caisse des Écoles du 18ème couvrent une période allant de la fin du 19^{ème} siècle, après la Commune de Paris, à nos jours.

Ce patrimoine documentaire n'a jamais été exploité à ce jour, et est resté stocké dans les locaux de la Mairie du 18^{ème} jusqu'à nos jours.

Mme Charlotte SINEY-LANGE est sollicitée pour une étude de ces archives en vue d'une restitution sous forme d'un ouvrage de 150 000 signes et huit chroniques retraçant l'histoire de la Caisse des Écoles du 18^{ème} Arrd.

Mme Charlotte SINEY-LANGE est titulaire d'une thèse d'histoire contemporaine intitulée « les Établissements médicaux sociaux de la MGEN Soigner autrement ? 1946-1991 »

Annexe 1 : contrat de commande et de cession de Droits avec Mme SINEY-LANGE

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Délibération

Le Comité de gestion,

- Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon ;
- Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L 212-10 à L 212-12 relatifs aux Caisses des écoles ;
- Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial
- Vu le projet de contrat de commande et de cession de droit avec Mme SINEY-LANGE ;
- Vu le projet de délibération du 6 janvier 2017 par lequel Monsieur le Président soumet à l'autorisation du Comité de gestion la signature d'un contrat de commande et de cession de droit avec Mme SINEY-LANGE ;

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Est approuvée le contrat de commande et de cession de droit avec Mme Charlotte SINEY-LANGE.

Article 2 : Monsieur le Président de la Caisse des écoles est autorisé à signer ledit contrat qui prend effet au 25 janvier.

Article 3 : La Directrice de la Caisse des écoles est chargée de la bonne exécution du contrat.

Article 4 : Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante au budget 2019.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Région Ile de France, Bureau du Contrôle de la Légalité,
- Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré concernés
- Madame la Directrice des Affaires Scolaires de la Ville de Paris

Fait à Paris, le 4 février 2019

Le Maire du 18^{ème} arrondissement
Président de la Caisse des écoles


Eric LEJOINDRE